

## *Séance du Conseil Municipal en date du 3 avril 2008*

- **Appel nominal** :

- Pouvoir de Mme Brigitte BOURGUIGNON à Mme Laurence COLLAS-HURTREL (annexe n°1) ;
- Pouvoir de M. Dominique GODEFROY à M. Jean-Claude ETIENNE (annexe n°2).

- **Secrétaire de séance** : M. Claude COUQUET

**M. le Maire** : La délibération n°1 concerne l'approbation des procès-verbaux des réunions des 29 novembre 2007, 21 décembre 2007 et 16 mars 2008. Y a-t-il des remarques sur ces documents ? Comme il n'y en a pas, ils sont adoptés.

Nous abordons maintenant la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de différents organismes et commissions, selon des règles très strictes.

Nous commençons par la ***délibération n°2 : désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil Communautaire d'Agglomération***. Cela se fait suivant le principe de scrutin uninominal secret à la majorité absolue. S'il y a unanimité au sein du Conseil, je propose de procéder à un vote groupé, ce qui permettra de considérer que le vote uninominal aura été réalisé. S'il n'y a pas d'accord sur la procédure de vote groupé, il y aura un vote uninominal pour chacun des postes titulaires et suppléants, ce qui représentera 29 scrutins successifs.

**M. SUSLAMARE** : Comme je vous l'ai écrit, M. le Maire, j'avais proposé ma candidature pour représenter la Ville de Boulogne-sur-Mer au sein du Conseil Communautaire d'Agglomération. En effet, je considère que toutes les sensibilités au sein de notre Conseil Municipal doivent pouvoir s'exprimer au Conseil Communautaire d'Agglomération. Cela se fait, du reste, dans certaines villes comme Berck.

**M. le Maire** : Vous avez, en effet, le droit, M. SUSLAMARE, d'être candidat mais je précise que les listes ne peuvent être constituées que par des Conseillers élus sur une même liste lors du scrutin des élections municipales en date du 9 mars dernier. Ce jour-là, les Boulonnais m'ont accordé une confiance complète et ils n'auront pas à la regretter. Je ferai en sorte qu'ils soient fiers de la confiance accordée à moi-même et naturellement à la liste que j'ai menée. Pour ce qui est de la désignation des Conseillers Communautaires, il ne s'agit pas d'une représentation proportionnelle mais je considère que bon nombre de sensibilités sont représentées. C'est pourquoi, je présenterai une liste de 19 titulaires et de 10 suppléants.

**M. SUSLAMARE** : Je suis d'avis que toutes les sensibilités du Conseil Municipal de la ville-centre doivent être représentées au Conseil Communautaire. Je considère donc que vous ne faites pas de geste particulier envers les Conseillers municipaux n'appartenant pas à votre Majorité. J'en prends acte. Pour éviter des débats et un vote qui pourraient s'éterniser, je retire ma candidature.

**M. le Maire** : Je vous propose donc de vous prononcer sur la liste suivante :

- **Membres titulaires** : M. Frédéric CUVILLIER, M. Hervé HENON, M. Dominique GODEFROY, M. Dominique LEFEBVRE, M. Charles FONTAINE, M. Frédéric TELLIER, Mme Frédérique BIGOT, M. Claude ALLAN, Mme Régine SPLINGARD, M. Jean-Claude

ETIENNE, Mme Patricia FONTAINE, Mme Laure PASQUALIN, M. Loïc CHEUVA, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Philippe BEAUJARD, M. Michel LAMESCH, Mme Evelyne JORDENS, Mme Raymonde FASQUEL.

- Membres suppléants : M. Max PAPYLE, Mme Catherine SIMON, M. Louis OTSHUDI, Mme Nathalie PIERRU, M. Patrick DREHAN, Mme Annick GOLIOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Colette PETITBOIS, M. Claude COUQUET, Mme Sophie TRICOT.

Les résultats du vote sont les suivants : 43 votants, 5 bulletins blancs ou nuls, 38 voix pour la liste présentée. La représentation proportionnelle est de mise dans les organismes intercommunaux, lorsqu'il s'agit de communautés urbaines mais pas de communautés d'agglomérations.

La *délibération n°3* est relative à la *désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public*. Je propose de procéder à un scrutin de liste secret. Les listes ne peuvent être constituées que par des Conseillers élus sur la même liste. Y a-t-il des listes concurrentes ?

**M. VADET** : Pouvons-nous en constituer une ?

**M. le Maire** : Oui, vous pouvez constituer une liste même incomplète. Il vous est possible de présenter une liste d'un nom, mais il faut avoir le plus fort reste au scrutin proportionnel. Je pense qu'il faut procéder à un vote au bulletin secret. Comme il n'y a pas d'opposition, je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Colette PETITBOIS, Mme Laure PASQUALIN, M. Max PAPYLE.

- Membres suppléants : M. Claude COUQUET, M. Charles FONTAINE, M. Loïc CHEUVA, Mme Annick GOLIOT, M. Louis OTSHUDI.

Les résultats du vote sont les suivants : 43 votants, 4 bulletins blancs, 39 voix pour la liste présentée.

Je précise que le Maire est le Président de droit de cette commission. En cas d'absence, je propose que M. Jacques MACQUET soit le Président de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation du Service Public. Je signerai rapidement un arrêté dans ce sens.

Nous agissons maintenant de la même manière pour la *délibération n°3 bis : désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Jurys de Concours*. Je propose la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Colette PETITBOIS, Mme Laure PASQUALIN, M. Max PAPYLE.

- Membres suppléants : M. Claude COUQUET, M. Charles FONTAINE, M. Loïc CHEUVA, Mme Annick GOLIOT, M. Louis OTSHUDI.

Les résultats du vote sont les suivants : 43 votants, 4 bulletins blancs, 39 voix pour la liste présentée.

Nous arrivons, à présent, à la **délibération n°4 : désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de Centre Communal d'Action Sociale.**

Nous avons une liste complète et des candidatures (M. SUSLAMARE et Mme DE CLERCQ). La désignation des Membres au sein du C.C.A.S. se fait par scrutin de liste, scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Là encore, les listes sont constituées par les Conseillers issus de la même liste lors du scrutin du 9 mars dernier. J'ajoute que les bulletins manuscrits sont valables.

La liste présentée par le groupe majoritaire comprend les Membres titulaires suivants : M. Claude ALLAN, Mme Patricia FONTAINE, Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Laure PASQUALIN, Mme Frédérique BIGOT, Mme Annick GOLIOT, M. Frédéric TELLIER.

Je demande à M. le Directeur Général des Services d'appliquer le calcul au plus fort reste de ce résultat.

**M. le Directeur Général des Services** : le plus fort reste est le chiffre obtenu après le scrutin, en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir, en l'occurrence  $43/8 = 5,375$  ; le quotient arrondi est de 5. Cela fait : pour la liste majoritaire  $38/5 = 7,6$  sièges ; pour Mme DE CLERCQ  $3/5 = 0,6$  siège ; pour M. SUSLAMARE  $1/5 = 0,2$  siège. La liste de la Majorité obtient 7 sièges et 1 siège n'est donc pas encore pourvu. L'obtention de ce siège se fait selon la méthode du plus fort reste, qui attribue les sièges restants, en l'occurrence, à la liste qui a le plus grand nombre de voix inutilisées. En cas d'égalité des restes, et conformément aux dispositions de l'article R.123.8 du Code de l'Action Sociale, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu. Dans le cas présent, le dernier siège est attribué à la liste de la Majorité.

**M. le Maire** : Il est important de clarifier les choses. Je précise à Mme DE CLERCQ qu'il y a également des commissions sociales.

**Mme Brigitte DE CLERCQ** : Mon souhait consisterait à apporter mon savoir-faire à la ville de Boulogne.

**M. le Maire** : Je pense qu'une possibilité se présentera pour vous dans le cadre de la Commission des Affaires Sociales.

Dans la **délibération n°5**, il s'agit de la **désignation des Membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Assemblée Générale et de la Commission d'Appel d'Offres de la Société Anonyme d'Economie Mixte de Boulogne-sur-Mer (S.A.I.E.M.B.)**. Le vote à bulletin secret n'est pas obligatoire. Il n'y a pas de représentation proportionnelle. Je propose donc de voter, à main levée, pour la liste suivante :

- **Membres titulaires** :

*Conseil d'Administration* : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Frédéric CUVILLIER, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Colette PETITBOIS ;

*Assemblée Générale* : M. Frédéric CUVILLIER ;

*Commission d'Appel d'Offres* : Mme Colette PETITBOIS.

- Membres suppléants :

*Conseil d'Administration* : Melle Hafida BEN HADDOU, M. Charles FONTAINE, Mme Patricia FONTAINE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA ;

*Assemblée Générale* : Mme Colette PETITBOIS ;

*Commission d'Appel d'Offres* : Mme Patricia FONTAINE.

Les résultats des votes sont les suivants : 4 abstentions, 39 voix pour. Je propose ma candidature à la présidence de la S.A.I.E.M.B. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

**M. SUSLAMARE** : Un rapport d'activités de la S.A.I.E.M.B. est-il régulièrement présenté au Conseil Municipal ?

**M. le Maire** : Absolument.

La *délibération n°6* traite de la *désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Commissions d'Instruction*. La représentation est proportionnelle et il n'y a pas de vote secret obligatoire. Le Conseil Municipal doit se prononcer, à l'unanimité, sur un scrutin à main levée.

*1°) – la Commission des Affaires Culturelles, de Contrôle et de Surveillance du Théâtre et de l'Ecole Municipale d'Arts.*

Les candidats titulaires proposés par la Majorité sont : M. Philippe BEAUJARD, M. Loïc CHEUVA, M. Patrick DREHAN, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Evelyne JORDENS, M. Michel LAMESCH, Mme Maryvonne LEDEIN, Melle Morgane LOBEZ et Mme Laure PASQUALIN. Les candidats suppléants sont : Mme Annick GOLIOT, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Colette PETITBOIS, M. Jean SCHOUTEDEN et Mme Sophie TRICOT. Quels sont les candidats de l'Opposition pour les 2 postes de titulaires ?

**M. HONVAULT** : Pour les 2 postes de titulaires, je propose Brigitte DE CLERCQ et moi-même. Pour le poste de suppléant, je propose Alain VADET.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. SUSLAMARE** : oui, moi.

**M. le Maire** : Je propose donc de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Philippe BEAUJARD, M. Loïc CHEUVA, M. Patrick DREHAN, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Evelyne JORDENS, M. Michel LAMESCH, Mme Maryvonne LEDEIN, Melle Morgane LOBEZ, Mme Laure PASQUALIN, Mme Brigitte DE CLERCQ, M. Richard HONVAULT.

- Membres suppléants : Mme Annick GOLIOT, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Colette PETITBOIS, M. Jean SCHOUTEDEN, Mme Sophie TRICOT, M. Alain VADET, M. Grégory SUSLAMARE.

Cette liste est votée à l'unanimité (43 voix pour).

*2°) - la Commission de l'Enseignement.*

Les candidats titulaires proposés par la Majorité sont : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Dominique LEFEBVRE, Melle Morgane LOBEZ, M. Louis OTSHUDI, Mme Nathalie PIERRU, M. Frédéric TELLIER.

Les candidats suppléants sont : Mme Frédérique BIGOT, M. Loïc CHEUVA, Mme Annick GOLIOT, Mme Catherine SIMON, Mme Régine SPLINGARD.

Quels sont les candidats présentés par l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Les Membres titulaires seront Mme Brigitte DE CLERCQ et moi-même. Quant au suppléant, il s'agira d'Alain VADET.

**Mme VALLA** : Je me présente à la suppléance.

**M. le Maire** : Je propose donc de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Dominique LEFEBVRE, Melle Morgane LOBEZ, M. Louis OTSHUDI, Mme Nathalie PIERRU, M. Frédéric TELLIER, Mme Brigitte DE CLERCQ, M. Richard HONVAULT.

- Membres suppléants : Mme Frédérique BIGOT, M. Loïc CHEUVA, Mme Annick GOLIOT, Mme Catherine SIMON, Mme Régine SPLINGARD, M. Alain VADET, Mme Annick VALLA.

Cette liste est votée à l'unanimité (43 voix pour).

### 3°) – la Commission de la Jeunesse

Les candidats titulaires présentés par la Majorité sont : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Loïc CHEUVA, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Michel LAMESCH, Melle Morgane LOBEZ, M. Louis OTSHUDI, M. Frédéric TELLIER et M. Jean-Claude ETIENNE.

Les candidats suppléants sont : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Frédérique BIGOT, Mme Patricia FONTAINE, Mme Nathalie PIERRU, Mme Catherine SIMON.

Quels sont les candidats présentés par l'Opposition ?

**Mme VALLA** : Je me présente comme titulaire.

**M. SUSLAMARE** : Moi également.

**M. HONVAULT** : Je me présente avec Brigitte DE CLERCQ comme titulaires. Je propose Alain VADET, en qualité de suppléant.

**M. le Maire** : Il va donc y avoir un vote et le groupe majoritaire n'y prendra pas part.

**M. SUSLAMARE** : Je me propose en qualité de suppléant.

**M. le Maire** : M. SUSLAMARE maintenez-vous votre candidature ?

**M. SUSLAMARE** : Oui.

**M. le Maire** : Mme VALLA maintenez-vous votre candidature ?

**Mme VALLA** : oui

**M. le Maire** : Vous devez donc préparer des bulletins.

**M. le Directeur Général des Services** : Il y a 3 noms pour 2 postes de titulaires.

**M. le Maire** : M. HONVAULT maintenez-vous les deux candidatures ?

**M. HONVAULT** : Oui

**M. le Maire** : Mme VALLA, maintenez-vous votre candidature ?

**Mme VALLA** : Oui

**M. le Directeur Général des Services** : les bulletins manuscrits sont acceptés.

**Mme VALLA** : Je me propose en qualité de suppléante.

**M. le Maire** : Donc, il y a 2 candidats titulaires : M. HONVAULT et Mme DE CLERCQ

**M. le Directeur Général des Services** : Il y a 3 candidats pour 2 postes de suppléants.

**Mme VALLA** : Je me retire au profit de M. SUSLAMARE.

**M. le Maire** : Je propose donc de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Loïc CHEUVA, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Michel LAMESCH, Melle Morgane LOBEZ, M. Louis OTSHUDI, M. Frédéric TELLIER, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Richard HONVAULT, Mme Brigitte DE CLERCQ.

- Membres suppléants : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Frédérique BIGOT, Mme Patricia FONTAINE, Mme Nathalie PIERRU, Mme Catherine SIMON, M. Grégory SUSLAMARE, M. Alain VADET.

Cette liste est votée à l'unanimité (43 voix pour).

#### *4°) – la Commission des Sports*

Les candidats titulaires sont : M. Claude ALLAN, M. Philippe BEAUJARD, M. Loïc CHEUVA, M. Jacques MACQUET, M. Charles FONTAINE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Michel LAMESCH, M. Dominique LEFEBVRE et M. Dominique GODEFROY.

Les candidats suppléants sont : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Patrick DREHAN, Mme Raymonde FASQUEL, M. Frédéric TELLIER, Melle Morgane LOBEZ.

Y a-t-il des candidats pour l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : oui, en qualité de titulaires Alain VADET et moi-même, Brigitte DE CLERCQ étant suppléante.

**M. SUSLAMARE** : Je me propose comme suppléant.

**M. le Maire** : Je précise que les titulaires doivent informer les suppléants, en cas d'absence.

**M. HONVAULT** : Oui.

**M. le Maire** : Vous vous arrangez donc avec Mme VALLA et M. SUSLAMARE.

**M. HONVAULT** : Ils nous donneront leurs coordonnées.

**M. le Maire** : Je ne veux pas qu'il y ait de confusion. Il n'appartient pas à l'Administration Municipale de contacter les suppléants à la place des titulaires ; ce sont les titulaires qui, en cas de défaillance, doivent contacter les suppléants.

Pour la Commission des Sports, je propose de voter la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Claude ALLAN, M. Philippe BEAUJARD, M. Loïc CHEUVA, M. Jacques MACQUET, M. Charles FONTAINE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Michel LAMESCH, M. Dominique LEFEBVRE, M. Dominique GODEFROY, M. Alain VADET, M. Richard HONVAULT.

- Membres suppléants : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Patrick DREHAN, Mme Raymonde FASQUEL, M. Frédéric TELLIER, Melle Morgane LOBEZ, Mme Brigitte DE CLERCQ, M. Grégory SUSLAMARE.

Cette liste est votée à l'unanimité (43 voix pour).

*5°) – la Commission des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement.*

M. le Président du Groupe Majoritaire, pouvez-vous nous donner lecture des candidats ?

**M. ETIENNE** : Les candidats titulaires sont : M. Loïc CHEUVA, M. Claude COUQUET, M. Patrick DREHAN, M. Charles FONTAINE, M. Dominique GODEFROY, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Max PAPYLE, M. Eric PEREK et M. Jean SCHOUTEDEN. Les candidats suppléants sont : Mme Raymonde FASQUEL, Mme Evelyne JORDENS, M. Dominique LEFEBVRE et Mme Colette PETITBOIS

**M. le Maire** : Quels sont les candidats titulaires pour l'Opposition ?

**Mme VALLA** : Moi.

**M. HONVAULT** : Comme titulaires pour le groupe, Alain VADET et moi-même.

**M. le Maire** : Il y a 3 titulaires pour 2 postes. Maintenez-vous tous votre candidature ?

**Mme VALLA** : Je propose ma candidature comme suppléante.

**M. HONVAULT** : Je propose Brigitte DE CLERCQ, en qualité de suppléante.

**M. le Maire** : Je suggère de voter la liste suivante :

- **Membres titulaires** : M. Loïc CHEUVA, M. Claude COUQUET, M. Patrick DREHAN, M. Charles FONTAINE, M. Dominique GODEFROY, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Max PAPYLE, M. Eric PEREK, M. Jean SCHOUTEDEN, M. Alain VADET, M. Richard HONVAULT.

- **Membres suppléants** : Mme Odette CAEROU, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Evelyne JORDENS, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Colette PETITBOIS, Mme Brigitte DE CLERCQ, Mme Annick VALLA.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*6°) – la Commission des Finances*

**M. ETIENNE** : les candidats titulaires pour le groupe majoritaire sont : M. Philippe BEAUJARD, Mme Odette CAEROU, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Hervé HENON, Mme Evelyne LEBEL, M. Max PAPYLE, Mme Catherine SIMON et Mme Sophie TRICOT.

Les candidats suppléants sont : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Loïc CHEUVA, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Jacky LEBAS et M. Frédéric TELLIER.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats titulaires pour l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET et moi-même comme titulaires, Brigitte DE CLERCQ étant suppléante.

**Mme VALLA** : Je me propose également comme suppléante.

**M. le Maire** : Je propose de voter la liste suivante :

- **Membres titulaires** : M. Philippe BEAUJARD, Mme Odette CAEROU, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Hervé HENON, Mme Evelyne LEBEL, M. Max PAPYLE, Mme Catherine SIMON, Mme Sophie TRICOT, M. Alain VADET, M. Richard HONVAULT.

- **Membres suppléants** : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Loïc CHEUVA, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Jacky LEBAS, M. Frédéric TELLIER, Mme Brigitte DE CLERCQ, Mme Annick VALLA.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*7°) – la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce*

**M. ETIENNE** : Le Groupe Majoritaire propose les candidats titulaires suivants : M. Philippe BEAUJARD, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Claude COUQUET, M. Charles FONTAINE, M. Dominique GODEFROY, M. Hervé HENON, M. Jacky LEBAS, Mme Evelyne LEBEL et M. Dominique LEFEBVRE.

Les candidats suppléants sont : Mme Odette CAEROU, Mme Evelyne JORDENS, Mme Catherine SIMON, M. Michel LAMESCH et M. Frédéric TELLIER.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats titulaires pour l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET et moi-même.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats suppléants pour l'Opposition ?

**Mme VALLA** : Moi.

**M. SUSLAMARE** : Moi également.

**M. HONVAULT** : Je propose Mme DE CLERCQ.

**M. le Maire** : Il y a 3 candidats pour 2 postes.

**M. SUSLAMARE** : Je retire ma candidature.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Philippe BEAUJARD, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Claude COUQUET, M. Charles FONTAINE, M. Dominique GODEFROY, M. Hervé HENON, M. Jacky LEBAS, Mme Evelyne LEBEL, M. Dominique LEFEBVRE, M. Alain VADET, M. Richard HONVAULT.

- Membres suppléants : Mme Odette CAEROU, Mme Evelyne JORDENS, M. Michel LAMESCH, Mme Catherine SIMON, M. Frédéric TELLIER, Mme Brigitte DE CLERCQ, Mme Annick VALLA.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### 8°) – la Commission de l'Information et de la Communication

**M. ETIENNE** : Au nom de la Majorité, je propose comme candidats titulaires : M. Claude ALLAN, M. Philippe BEAUJARD, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Patrick DREHAN, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annick GOLIOT, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Max PAPYLE et Mme Nathalie PIERRU.

Les candidats suppléants sont : Melle Hafida BEN HADDOU, M. Loïc CHEUVA, Melle Morgane LOBEZ, M. Louis OTSHUDI et M. Jean SCHOUTEDEN.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats titulaires pour l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET et Brigitte DE CLERCQ. Je me présente comme suppléant.

**M. SUSLAMARE** : Je me présente également comme titulaire.

**M. le Maire** : Y a-t-il un autre candidat au poste de suppléant ? M. SUSLAMARE vous étiez candidat au poste de titulaire, retirez-vous votre candidature pour vous présenter en qualité de suppléant ?

**M. SUSLAMARE** : Oui, les choses étant ce qu'elles sont.

**M. le Maire** : Je propose de voter la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Claude ALLAN, M. Philippe BEAUJARD, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Patrick DREHAN, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annick GOLIOT, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Max PAPYLE, Mme Nathalie PIERRU, M. Alain VADET, Mme Brigitte DE CLERCQ.

- Membres suppléants : Melle Hafida BEN HADDOU, M. Loïc CHEUVA, Melle Morgane LOBEZ, M. Louis OTSHUDI, M. Jean SCHOUTEDEN, M. Richard HONVAULT, M. Grégory SUSLAMARE.

Cette liste est adoptée à l'unanimité ( 43 voix pour).

9°) – la Commission « Social et Logement », « des Quartiers », « des Droits de la Personne », « de la Vie Associative »

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, je propose les candidats titulaires suivants : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Patricia FONTAINE, M. Dominique LEFEBVRE, M. Louis OTSHUDI, Mme Laure PASQUALIN, Mme Colette PETITBOIS et Mme Sophie TRICOT.

Les candidats suppléants sont : Mme Frédérique BIGOT, M. Loïc CHEUVA, M. Michel LAMESCH, Mme Catherine SIMON et M. Frédéric TELLIER.

**M. le Maire** : quelles sont les candidats pour l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Richard HONVAULT et Brigitte DE CLERCQ comme titulaires et Alain VADET comme suppléant.

**M. SUSLAMARE** : Je me présente comme suppléant.

**Mme VALLA** : en qualité de suppléante.

**M. le Maire** : M. SUSLAMARE vous avez déposé votre candidature en suppléance, la retirez-vous au profit de Mme VALLA ?

**M. SUSLAMARE** : Je retire ma candidature, M. le Maire.

**M. le Maire** : Je vous propose de voter la liste suivante :

- Membres titulaires : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Patricia FONTAINE, M. Dominique LEFEBVRE, M. Louis OTSHUDI, Mme Laure PASQUALIN, Mme Colette PETITBOIS, Mme Sophie TRICOT, M. Richard HONVAULT, Mme Brigitte DE CLERCQ.

- Membres suppléants : Mme Frédérique BIGOT, M. Loïc CHEUVA, M. Michel LAMESCH, Mme Catherine SIMON, M. Frédéric TELLIER, M. Alain VADET, Mme Annick VALLA.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour)

10°) – la Commission de l'Intercommunalité

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, les Membres titulaires sont les suivants : M. Loïc CHEUVA, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Dominique GODEFROY, M. Hervé HENON, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Michel LAMESCH, Mme Colette PETITBOIS, M. Jean SCHOUTEDEN et M. Frédéric TELLIER.

Les Membres suppléants sont : M. Philippe BEAUJARD, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Patricia FONTAINE et Mme Evelyne JORDENS.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET et moi-même comme titulaires et Brigitte DE CLERCQ en qualité de suppléante.

**Mme VALLA** : suppléante.

**M. le Maire** : Pour la Commission de l'Intercommunalité, où il existe une représentation proportionnelle, il n'y a pas d'ouverture au sein de l'Opposition. Là où je n'ai pas la possibilité de faire de l'ouverture et donc d'accepter la candidature d'un Membre de l'Opposition en tant que Conseiller Communautaire, on me reproche mon manque d'ouverture. Je pense à votre intervention, M. SUSLAMARE. Dans la Commission de l'Intercommunalité, il y a une représentation proportionnelle, précisément au titre de la proportionnalité, vous n'avez pas votre place au sein des représentants de l'Opposition. C'est vrai que ce n'est pas forcément facile de s'appliquer à soi-même les propres leçons que l'on donne aux autres. C'est une réalité.

Je propose de voter la liste suivante :

- **Membres titulaires** : M. Loïc CHEUVA, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Dominique GODEFROY, M. Hervé HENON, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Michel LAMESCH, Mme Colette PETITBOIS, M. Jean SCHOUTEDEN, M. Frédéric TELLIER, M. Alain VADET, M. Richard HONVAULT.

- **Membres suppléants** : M. Philippe BEAUJARD, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Patricia FONTAINE, Mme Evelyne JORDENS, Mme Brigitte DE CLERCQ, Mme Annick VALLA.

Cette liste est votée à l'unanimité (43 voix pour)

*11°) – la Commission de Circulation et de Dénomination des Rues*

**M. ETIENNE** : pour le groupe majoritaire, je propose les candidats titulaires suivants : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Claude COUQUET, Mme Raymonde FASQUEL, M. Charles FONTAINE, Mme Annick GOLIOT, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Jacques MACQUET, M. Eric PEREK et M. Jean SCHOUTEDEN.

Les candidats suppléants sont : M. Claude ALLAN, M. Patrick DREHAN, Mme Evelyne JORDENS, M. Dominique LEFEBVRE et M. Louis OTSHUDI.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats proposés par l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Richard HONVAULT et Brigitte DE CLERCQ comme titulaires, et Alain VADET en qualité de suppléant.

**M. SUSLAMARE** : Suppléant.

**M. le Maire** : Je vous propose de voter la liste suivante :

- **Membres titulaires** : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Claude COUQUET, Mme Raymonde FASQUEL, M. Charles FONTAINE, Mme Annick GOLIOT, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Jacques MACQUET, M. Eric PEREK, M. Jean SCHOUTEDEN, M. Richard HONVAULT, Mme Brigitte DE CLERCQ.

- **Membres suppléants** : M. Claude ALLAN, M. Patrick DREHAN, Mme Evelyne JORDENS, M. Dominique LEFEBVRE, M. Louis OTSHUDI, M. Alain VADET, M. Grégory SUSLAMARE.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*12°) – la Commission de Suivi de l'Extension du Port de Plaisance*

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, les candidats titulaires sont : M. Claude ALLAN, M. Loïc CHEUVA, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Charles FONTAINE, M. Dominique GODEFROY, M. Michel LAMESCH, M. Dominique LEFEBVRE, M. Jacques MACQUET et M. Jacky LEBAS.

Pour les candidats suppléants, il s'agit de : Mme Laure PASQUALIN, M. Eric PEREK, Mme Nathalie PIERRU, M. Jean SCHOUTEDEN et M. Frédéric TELLIER.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET et moi titulaires, Brigitte DE CLERCQ suppléante.

**Mme VALLA** : suppléante.

**M. le Maire** : Je propose de voter la liste suivante :

- **Membres titulaires** : M. Claude ALLAN, M. Loïc CHEUVA, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Charles FONTAINE, M. Dominique GODEFROY, M. Michel LAMESCH, M. Dominique LEFEBVRE, M. Jacques MACQUET, M. Jacky LEBAS, M. Richard HONVAULT, M. Alain VADET.

- **Membres suppléants** : Mme Laure PASQUALIN, M. Eric PEREK, Mme Nathalie PIERRU, M. Jean SCHOUTEDEN, M. Frédéric TELLIER, Mme Annick VALLA, Mme Brigitte DE CLERCQ.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*13°) – la Commission de la Santé*

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, les candidats titulaires sont : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Frédérique BIGOT, Mme Odette CAEROU, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Patricia FONTAINE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Catherine SIMON,

Mme Régine SPLINGARD et Mme Sophie TRICOT. Les candidats suppléants sont : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Annick GOLIOT, Mme Maryvonne LEDEIN, Mme Laure PASQUALIN et M. Frédéric TELLIER.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Brigitte DE CLERCQ et Richard HONVAULT titulaires, et Alain VADET suppléant.

**M. SUSLAMARE** : suppléant.

**M. le Maire** : Je vous propose de voter la liste suivante :

- Membres titulaires : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Frédérique BIGOT, Mme Odette CAEROU, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Patricia FONTAINE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Catherine SIMON, Mme Régine SPLINGARD, Mme Sophie TRICOT, Mme Brigitte DE CLERCQ, M. Richard HONVAULT.

- Membres suppléants : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Annick GOLIOT, Mme Maryvonne LEDEIN, Mme Laure PASQUALIN, M. Frédéric TELLIER, M. Alain VADET, M. Grégory SUSLAMARE.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### 14° - la Commission des Aînés

**M. ETIENNE** : pour le groupe majoritaire, les candidats titulaires sont : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Raymonde FASQUEL, M. Claude ALLAN, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Jacques MACQUET, M. Louis OTSHUDI, M. Max PAPYLE et Mme Laure PASQUALIN.

Les candidats suppléants sont : Mme Frédérique BIGOT, M. Patrick DREHAN, Mme Annick GOLIOT, M. Michel LAMESCH et Melle Morgane LOBEZ.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Brigitte DE CLERCQ et Alain VADET titulaires, et moi-même suppléant.

**M. SUSLAMARE** : suppléant.

**M. le Maire** : Je vous propose de voter la liste suivante :

- Membres titulaires : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Raymonde FASQUEL, M. Claude ALLAN, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Jacques MACQUET, M. Louis OTSHUDI, M. Max PAPYLE, Mme Laure PASQUALIN, Mme Brigitte DE CLERCQ, M. Alain VADET.

- Membres suppléants : Mme Frédérique BIGOT, M. Patrick DREHAN, Mme Annick GOLIOT, M. Michel LAMESCH, Melle Morgane LOBEZ, M. Richard HONVAULT, M. Grégory SUSLAMARE.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### 15° – la Commission du Logement

**M. ETIENNE** : Les candidats titulaires du groupe majoritaire sont : M. Dominique LEFEBVRE, Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Frédérique BIGOT, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Louis OTSHUDI, Melle Morgane LOBEZ, Mme Nathalie PIERRU et Mme Laure PASQUALIN.

Les Membres suppléants sont : M. Michel LAMESCH, M. Frédéric TELLIER, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Jacky LEBAS et M. Patrick DREHAN.

**M. le Maire** : Quels sont les candidats de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET et Brigitte DE CLERCQ, titulaires, et moi-même suppléant.

**Mme VALLA** : suppléante.

**M. le Maire** : Je vous propose de voter la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Dominique LEFEBVRE, Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Frédérique BIGOT, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Louis OTSHUDI, Melle Morgane LOBEZ, Mme Nathalie PIERRU, Mme Laure PASQUALIN, Mme Brigitte DE CLERCQ, M. Alain VADET.

- Membres suppléants : M. Michel LAMESCH, M. Frédéric TELLIER, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Jacky LEBAS, M. Patrick DREHAN, M. Richard HONVAULT, Mme Annick VALLA.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

16°) – la Commission de l'Informatique, des Nouvelles Technologies et Multimédia

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, les candidats titulaires sont : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Dominique GODEFROY, M. Claude COUQUET, Mme Laure PASQUALIN, Melle Hafida BEN HADDOU, Melle Morgane LOBEZ, Mme Odette CAEROU, Mme Evelyne LEBEL et Mme Nathalie PIERRU.

Les candidats suppléants sont : Mme Catherine SIMON, M. Jacky LEBAS, M. Frédéric TELLIER, M. Patrick DREHAN et Mme Maryvonne LEDEIN.

**M. le Maire** : Qu'en est-il de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET et Brigitte DE CLERCQ, titulaires, et Richard HONVAULT, suppléant.

**Mme VALLA** : Suppléante.

**M. le Maire** : Je vous propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Dominique GODEFROY, M. Claude COUQUET, Mme Laure PASQUALIN, Melle Hafida BEN HADDOU, Melle Morgane LOBEZ, Mme Odette CAEROU, Mme Evelyne LEBEL, Mme Nathalie PIERRU, M. Alain VADET, Mme Brigitte DE CLERCQ.

- Membres suppléants : Mme Catherine SIMON, M. Jacky LEBAS, M. Frédéric TELLIER, M. Patrick DREHAN, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Richard HONVAULT, Mme Annick VALLA.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

Nous sommes maintenant arrivés à la **délibération n°7 : désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers commissions et organismes extérieurs.**

1°) – la Commission d'Attribution de Logements appartenant au Patrimoine Locatif de la Ville de Boulogne-sur-Mer. Elle a été créée pour plus de transparence dans les attributions de logements et a été mise en place lors du dernier mandat. Nous souhaitons naturellement associer l'Opposition, à condition qu'elle se mette d'accord.

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, je propose : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Frédérique BIGOT, Mme Raymonde FASQUEL, M. Dominique LEFEBVRE et Mme Colette PETITBOIS.

**M. SUSLAMARE** : Je présente ma candidature.

**M. HONVAULT** : Je propose Mme Brigitte DE CLERCQ.

**M. SUSLAMARE** : Je retire ma candidature.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Frédérique BIGOT, Mme Raymonde FASQUEL, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Colette PETITBOIS, Mme Brigitte DE CLERCQ.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

2°) – la Commission Consultative des Services Publics Locaux

**M. ETIENNE** : pour le groupe majoritaire, les candidats titulaires sont : Mme Raymonde FASQUEL, M. Jacques MACQUET, M. Max PAPYLE, Mme Laure PASQUALIN, Mme Colette PETITBOIS et M. Claude COUQUET.

**M. le Maire** : Que décide l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Je propose Brigitte DE CLERCQ.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Raymonde FASQUEL, M. Jacques MACQUET, M. Max PAPYLE, Mme Laure PASQUALIN, Mme Colette PETITBOIS, M. Claude COUQUET, Mme Brigitte DE CLERCQ.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

3°) – la Commission Communale d'Accessibilité aux Handicapés

**M. ETIENNE** : Les candidats du groupe majoritaire sont : Mme Frédérique BIGOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Patricia FONTAINE, M. Dominique LEFEBVRE et Mme Catherine SIMON.

**M. le Maire** : Quel candidat pour la Minorité ?

**M. HONVAULT** : Ce sera Brigitte DE CLERCQ.

**M. SUSLAMARE** : J'avais posé ma candidature par courrier mais je la retire.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Frédérique BIGOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Patricia FONTAINE, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Catherine SIMON, Mme Brigitte DE CLERCQ.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### 4°) – la Commission Communale des Marchés

**M. le Directeur Général des Services** : 4 titulaires sont prévus par les textes et il n'y a aucun représentant de l'Opposition. Il y a, en effet, 4 titulaires parce qu'il existe 4 marchés à Boulogne-sur-Mer.

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, nous proposons : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Eric PEREK et M. Jean SCHOUTEDEN.

**M. le Maire** : Je propose donc de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Laurence COLLAS-HURTREL, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Eric PEREK, M. Jean SCHOUTEDEN.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### 5°) – la Commission Communale des Taxis

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose : M. Philippe BEAUJARD, Mme Raymonde FASQUEL et M. Jacky LEBAS

**M. le Maire** : Je propose donc de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Philippe BEAUJARD, Mme Raymonde FASQUEL, M. Jacky LEBAS.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### 6°) – la Commission Communale des Impôts Directs

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, les candidats titulaires sont : M. Claude ALLAN, M. Philippe BEAUJARD, Mme Frédérique BIGOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Odette CAEROU, M. Loïc CHEUVA, Mme Laurence COLLAS-HURTREL,

M. Patrick DREHAN, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Raymonde FASQUEL, M. Charles FONTAINE, Mme Patricia FONTAINE et M. Dominique GODEFROY.

Les candidats suppléants sont : Mme Annick GOLIOT, M. Hervé HENON, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Evelyne JORDENS, M. Michel LAMESCH, M. Jacky LEBAS, Mme Evelyne LEBEL, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Dominique LEFEBVRE, M. Jacques MACQUET, M. Louis OTSHUDI, M. Max PAPYLE, Mme Laure PASQUALIN et M. Eric PEREK.

**M. le Maire** : Quels sont les 3 candidats titulaires et les 2 candidats suppléants de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Les candidats titulaires sont Alain VADET, Brigitte DE CLERCQ et moi-même.

**Mme VALLA** : je voudrais devenir Membre suppléant.

**M. SUSLAMARE** : J'avais déposé ma candidature en qualité de titulaire et je la retire pour devenir suppléant.

**M. le Maire** : Je propose donc de voter la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Claude ALLAN, M. Philippe BEAUJARD, Mme Frédérique BIGOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Odette CAEROU, M. Loïc CHEUVA, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Patrick DREHAN, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Raymonde FASQUEL, M. Charles FONTAINE, Mme Patricia FONTAINE, M. Dominique GODEFROY, M. Alain VADET, Mme Brigitte DE CLERCQ, M. Richard HONVAULT.

- Membres suppléants : Mme Annick GOLIOT, M. Hervé HENON, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Evelyne JORDENS, M. Michel LAMESCH, M. Jacky LEBAS, Mme Evelyne LEBEL, Mme Maryvonne LEDEIN, M. Dominique LEFEBVRE, M. Jacques MACQUET, M. Louis OTSHUDI, M. Max PAPYLE, Mme Laure PASQUALIN, M. Eric PEREK, M. Grégory SUSLAMARE, Mme Annick VALLA.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

7°) – les Représentants du Conseil Municipal dans les Conseils d'Ecoles de Boulogne-sur-Mer

**M. ETIENNE** : Je propose la répartition suivante : Ecole Duchenne (Colette PETITBOIS), Ecole Jean-Jaurès (Colette PETITBOIS), Ecole Daudet (Louis OTSHUDI), Ecole Arago (Raymonde FASQUEL), Ecole Lavoisier (Philippe BEAUJARD), Ecole Condorcet (Raymonde FASQUEL), Ecole Louis Blanc (Patricia FONTAINE), Ecole Michelet (Frédéric TELLIER), Ecole Victor Duruy (Brigitte BOURGUIGNON), Ecole Fabre d'Eglantine (Laure PASQUALIN), Ecole Deseille (Evelyne LEBEL), Ecole Pasteur (Charles FONTAINE), Ecole Bucaille-Pelletan (Dominique LEFEBVRE), Ecole Jean Macé (Dominique LEFEBVRE), Ecole Leuliette-Eurvin (Frédéric TELLIER), Ecole Herriot (Claude COUQUET), Ecole Cary-Sauvage (Jean-Claude ETIENNE), Ecole Perrault-La Fontaine (Jacques MACQUET), Ecole Fémeland-Dezoteux (Jean SCHOUTEDEN), Ecole Grimm-Andersen (Morgane LOBEZ), Ecole Jules Ferry (Patrick DREHAN), Ecole Jean-Pierre Florian (Frédéric TELLIER) et Ecole Jean Rictus (Claude ALLAN).

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Ecole Duchenne (Colette PETITBOIS), Ecole Jean-Jaurès (Colette PETITBOIS), Ecole Daudet (Louis OTSHUDI), Ecole Arago (Raymonde FASQUEL), Ecole Lavoisier (Philippe BEAUJARD), Ecole Condorcet (Raymonde FASQUEL), Ecole Louis Blanc (Patricia FONTAINE), Ecole Michelet (Frédéric TELLIER), Ecole Victor Duruy (Brigitte BOURGUIGNON), Ecole Fabre d'Eglantine (Laure PASQUALIN), Ecole Deseille (Evelyne LEBEL), Ecole Pasteur (Charles FONTAINE), Ecole Bucaille-Pelletan (Dominique LEFEBVRE), Ecole Jean Macé (Dominique LEFEBVRE), Ecole Leuliette-Eurvin (Frédéric TELLIER), Ecole Herriot (Claude COUQUET), Ecole Cary-Sauvage (Jean-Claude ETIENNE), Ecole Perrault-La Fontaine (Jacques MACQUET), Ecole Fémeland-Dezoteux (Jean SCHOUTEDEN), Ecole Grimm-Andersen (Morgane LOBEZ), Ecole Jules Ferry (Patrick DREHAN), Ecole Jean-Pierre Florian (Frédéric TELLIER) et Ecole Jean Rictus (Claude ALLAN).

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*8°) – le Conseil d'Administration du Collège Paul LANGEVIN*

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, il s'agit de : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON et M. Patrick DREHAN.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Patrick DREHAN.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*9°) – le Conseil d'Administration du Collège Pierre DAUNOU*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose : Mme Frédérique BIGOT et Mme Patricia FONTAINE.

**M. le Maire** : je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Frédérique BIGOT, Mme Patricia FONTAINE.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*10°) – le Conseil d'Administration du Collège Angellier*

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, je propose : M. Dominique LEFEBVRE, M. Louis OTSHUDI et M. Jean SCHOUTEDEN.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Dominique LEFEBVRE, M. Louis OTSHUDI, M. Jean SCHOUTEDEN.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

11°) – le Conseil d'Administration du Lycée Technique Edouard BRANLY et du Lycée Professionnel Edouard BRANLY

**M. ETIENNE** : Nous proposons 3 titulaires : M. Louis OTSHUDI, M. Charles FONTAINE et M. Max PAPYLE.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Louis OTSHUDI, M. Charles FONTAINE, M. Max PAPYLE

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

12°) – le Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean-Charles CAZIN

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, il s'agit de : M. Louis OTSHUDI, M. Jean SCHOUTEDEN et M. Frédéric TELLIER.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Louis OTSHUDI, M. Jean SCHOUTEDEN, M. Frédéric TELLIER.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

13°) – le Conseil d'Administration du Lycée Mariette

**M. ETIENNE** : Les candidats du groupe majoritaire sont : M. Loïc CHEUVA, M. Patrick DREHAN et Mme Catherine SIMON.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Loïc CHEUVA, M. Patrick DREHAN, Mme Catherine SIMON.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

14°) – le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Boulogne-sur-Mer

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose : Mme Raymonde FASQUEL, Mme Patricia FONTAINE et M. Claude ALLAN.

**M. le Maire** : je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Raymonde FASQUEL, Mme Patricia FONTAINE, M. Claude ALLAN.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

15°) – la Caisse des Ecoles

**M. ETIENNE** : Les candidats du groupe majoritaire sont : M. Charles FONTAINE, Mme Patricia FONTAINE, Mme Annick GOLIOT, M. Hervé HENON, Mme Mireille

HINGREZ-CEREDA, Mme Laure PASQUALIN, Mme Nathalie PIERRU, M. Jean SCHOUTEDEN et M. Frédéric TELLIER.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Charles FONTAINE, Mme Patricia FONTAINE, Mme Annick GOLIOT, M. Hervé HENON, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Laure PASQUALIN, Mme Nathalie PIERRU, M. Jean SCHOUTEDEN, M. Frédéric TELLIER.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*16°) – le Comité de Surveillance du S.O.M.B.*

**M. ETIENNE** : Les candidats du groupe majoritaire sont : M. Claude COUQUET, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Charles FONTAINE, M. Dominique GODEFROY et M. Dominique LEFEBVRE.

**M. le Maire** : Quel est le candidat de la Minorité ?

**M. HONVAULT** : moi-même.

**M. le Maire** : Vous allez en avoir du travail, M. HONVAULT !

Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Claude COUQUET, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Charles FONTAINE, M. Dominique GODEFROY, M. Dominique LEFEBVRE, M. Richard HONVAULT.

Cette liste est votée à l'unanimité (43 voix pour).

*17°) – le Comité de Surveillance du T.C.B. (Tennis Club de Boulogne)*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose : M. Loïc CHEUVA, M. Claude COUQUET, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Charles FONTAINE et M. Jean SCHOUTEDEN.

**M. le Maire** : Quel est le candidat de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Loïc CHEUVA, M. Claude COUQUET, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Charles FONTAINE, M. Jean SCHOUTEDEN et M. Alain VADET.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*18°) – le Comité de Surveillance de l'USBCO*

**M. ETIENNE** : Les Elus du groupe majoritaire concernés sont : M. Claude COUQUET, M. Patrick DREHAN, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Jaques MACQUET et M. Eric PEREK.

**M. le Maire** : Quel sera le représentant de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : moi-même.

**M. SUSLAMARE** : Je précise que j'avais posé ma candidature mais je la retire.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Claude COUQUET, M. Patrick DREHAN, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Jaques MACQUET, M. Eric PEREK et M. Richard HONVAULT.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*19°) – Le Conseil du Sport Boulonnais*

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, il s'agit de : M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Raymonde FASQUEL, M. Charles FONTAINE, M. Dominique LEFEBVRE, Melle Morgane LOBEZ et M. Jacques MACQUET.

**M. le Maire** : Quel sera le représentant de l'Opposition ?

**M. HONVAULT** : Alain VADET.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Raymonde FASQUEL, M. Charles FONTAINE, M. Dominique LEFEBVRE, Melle Morgane LOBEZ, M. Jacques MACQUET, M. Alain VADET.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*20°) – Habitat du Littoral (Office Public de l'Habitat)*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire a désigné : M. Frédéric CUVILLIER, Mme Colette PETITBOIS, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Raymonde FASQUEL et M. Louis OTSHUDI.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Frédéric CUVILLIER, Mme Colette PETITBOIS, M. Dominique LEFEBVRE, Mme Raymonde FASQUEL, M. Louis OTSHUDI.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*21°) – le Centre Hospitalier du Docteur Duchenne*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose : Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Catherine SIMON et Mme Régine SPLINGARD.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Catherine SIMON, Mme Régine SPLINGARD.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

22°) – le Conseil d'Etablissement des Maisons de Retraite

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose Patricia FONTAINE.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour Mme Patricia FONTAINE.

Mme Patricia FONTAINE est désignée à l'unanimité (43 voix pour), Membre titulaire du Conseil d'Etablissement des Maisons de Retraite.

23°) – le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, il s'agit de : M. Claude ALLAN, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Claude COUQUET, M. Hervé HENON et Mme Evelyne LEBEL.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Claude ALLAN, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Claude COUQUET, M. Hervé HENON, Mme Evelyne LEBEL.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

24°) – la Société d'Economie Mixte d'Exploitation du Centre National de la Mer

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose la candidature de : M. Frédéric CUVILLIER, M. Claude ALLAN, M. Dominique GODEFROY, M. Charles FONTAINE, M. Hervé HENON et M. Patrick DREHAN.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Frédéric CUVILLIER, M. Claude ALLAN, M. Dominique GODEFROY, M. Charles FONTAINE, M. Hervé HENON, M. Patrick DREHAN.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

25°) – L'Office de Tourisme

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire a désigné : M. Claude COUQUET, M. Patrick DREHAN, M. Michel LAMESCH, Mme Laure PASQUALIN, M. Jean SCHOUTEDEN et Mme Régine SPLINGARD.

**M. le Maire** : M. SUSLAMARE avait fait acte de candidature mais la représentation de l'Opposition à l'Office de Tourisme n'est pas prévue.

**M. SUSLAMARE** : mais il y a la possibilité de me laisser une place.

**M. le Maire** : Non car nous sommes dans le cas d'un scrutin de liste.

**M. ALLAN** : Je vois à quel point M. HONVAULT et ses colistiers laissent des places.

**M. le Maire** : M. SUSLAMARE, pourquoi est-ce toujours à nous que vous demandez des places et jamais à l'Opposition dont vous êtes Membre ?

**M. SUSLAMARE** : M. le Maire, je ne demande rien. Je postule à des commissions qui m'intéressent parce que je souhaite m'engager pour la ville et pour les Boulonnais. Que ce soit possible ou non, je pose ma candidature.

**M. le Maire** : Vous nous demandez cela lorsque c'est impossible mais, lorsque c'est possible, vous ne réclamez rien et vous ne dénoncez rien.

**M. SUSLAMARE** : C'est absolument faux.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- **Membres titulaires** : M. Claude COUQUET, M. Patrick DREHAN, M. Michel LAMESCH, Mme Laure PASQUALIN, M. Jean SCHOUTEDEN, Mme Régine SPLINGARD.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### *26°) – Le Conseil Portuaire*

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, les Membres titulaires sont : M. Frédéric CUVILLIER, M. Claude ALLAN.

Les Membres suppléants sont : M. Charles FONTAINE, M. Max PAPYLE.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- **Membres titulaires** : M. Frédéric CUVILLIER, M. Claude ALLAN

- **Membres suppléants** : M. Charles FONTAINE, M. Max PAPYLE

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### *27°) – le Conseil Consultatif d'Exploitation de la Halle à Marée*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose : M. Jacques MACQUET comme Membre titulaire et Mme Régine SPLINGARD comme Membre suppléant.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- **Membre titulaire** : M. Jacques MACQUET

- **Membre suppléant** : Mme Régine SPLINGARD

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

#### *28°) – la Mission Locale de Boulogne-sur-Mer*

**M. ETIENNE** : Pour le groupe majoritaire, les Membres titulaires sont : M. Loïc CHEUVA, M. Hervé HENON, M. Louis OTSHUDI.

Les Membres suppléants sont : Mme Raymonde FASQUEL et Mme Mireille HINGREZ-CEREDA.

**M. le Maire** : je propose de voter pour la liste suivante :

- **Membres titulaires** : M. Loïc CHEUVA, M. Hervé HENON, M. Louis OTSHUDI

- Membres suppléants : Mme Raymonde FASQUEL, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

29°) – le Foyer Beaucerf

**M. ETIENNE** : Les représentants du groupe majoritaire sont : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Loïc CHEUVA, Mme Patricia FONTAINE et M. Louis OTSHUDI.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Loïc CHEUVA, Mme Patricia FONTAINE, M. Louis OTSHUDI.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

30°) - le C.I.D.F. (Centre d'Information des Droits de la Femme et des Familles de Boulogne-sur-Mer)

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire a désigné : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Claude COUQUET et Mme Sophie TRICOT.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Claude COUQUET et Mme Sophie TRICOT.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

31°) – L'Association pour le Développement de la Coopération entre la Ville de Boulogne-sur-Mer, le Shepway District Council et le Canterbury City Council (BOSCO)

**M. ETIENNE** : Les candidats du groupe majoritaire sont : M. Claude ALLAN, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Hervé HENON, Mme Mireille HINGREZ et M. Dominique LEFEBVRE.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Claude ALLAN, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Hervé HENON, Mme Mireille HINGREZ, M. Dominique LEFEBVRE.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

32°) – L'Association pour le Développement du Commerce et de l'Artisanat à Boulogne-sur-Mer (OCAB)

**M. ETIENNE** : Les candidats du groupe majoritaire sont : M. Frédéric CUVILLIER, M. Philippe BEAUJARD, Mme Colette PETITBOIS, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Patrick DREHAN, M. Michel LAMESCH, M. Jacky LEBAS, Mme Evelyne LEBEL et Mme Evelyne JORDENS.

**M. le Maire** : L'absence de représentants de l'Opposition est due au statut des organismes extérieurs.

Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Frédéric CUVILLIER, M. Philippe BEAUJARD, Mme Colette PETITBOIS, Mme Laurence COLLAS-HURTREL, M. Patrick DREHAN, M. Michel LAMESCH, M. Jacky LEBAS, Mme Evelyne LEBEL, Mme Evelyne JORDENS.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

33°) – le Festival de la Côte d'Opale

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose : M. Philippe BEAUJARD et Mme Evelyne JORDENS.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : M. Philippe BEAUJARD, Mme Evelyne JORDENS.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

34°) – le Centre Social du Chemin Vert

**M. ETIENNE** : les Membres titulaires proposés par le groupe majoritaire sont : Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Patricia FONTAINE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Louis OTSHUDI et Mme Sophie TRICOT.

Les Membres suppléants sont : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Frédérique BIGOT, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Annick GOLIOT et M. Frédéric TELLIER.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :

- Membres titulaires : Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Patricia FONTAINE, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Louis OTSHUDI, Mme Sophie TRICOT.
- Membres suppléants : Melle Hafida BEN HADDOU, Mme Frédérique BIGOT, Mme Raymonde FASQUEL, Mme Annick GOLIOT, M. Frédéric TELLIER.

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

35°) – L'A.P.E.I. (Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés)

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose Mme Brigitte BOURGUIGNON.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour Mme Brigitte BOURGUIGNON, en qualité de Membre titulaire.

Mme Brigitte BOURGUIGNON est élue à l'unanimité (43 voix pour).

36°) - Education Loisirs Promotion

**M. ETIENNE** : Au nom du groupe majoritaire, je propose la candidature de Mme Mireille HINGREZ-CEREDA.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, en qualité de Membre titulaire.

Mme Mireille HINGREZ-CEREDA est élue à l'unanimité (43 voix pour).

*37°) – le Conseil de Discipline de Recours*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose la candidature de M. Jean SCHOUTEDEN.

**M. le Maire** : je propose de voter pour M. Jean SCHOUTEDEN.

M. Jean SCHOUTEDEN est élu à l'unanimité (43 voix pour).

*38°) – le CAL – PACT*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose la candidature de Mme Colette PETITBOIS.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour Mme Colette PETITBOIS, en qualité de Membre titulaire.

Mme Colette PETITBOIS est élue à l'unanimité (43 voix pour).

*39°) – le Centre d'Expérimentation et de Valorisation des Produits de la Mer*

**M. ETIENNE** : Je propose Melle Hafida BEN HADDOU

**M. le Maire** : Je propose de voter pour Melle Hafida BEN HADDOU, en qualité de Membre titulaire.

Melle Hafida BEN HADDOU est élue à l'unanimité (43 voix pour).

*40°) – L'Association « Pôle Filière Produits Aquatiques »*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose Melle Hafida BEN HADDOU comme Membre titulaire et Mme Régine SPLINGARD comme Membre suppléant.

**M. le Maire** : Je propose de voter la liste suivante :

- Membre titulaire : Melle Hafida BEN HADDOU

- Membre suppléant : Mme Régine SPLINGARD

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

*41°) – L'Association « Jeunes Marins du Boulonnais »*

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose Mme Régine SPLINGARD.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour Mme Régine SPLINGARD, en qualité de Membre titulaire.

Mme Régine SPLINGARD est élue à l'unanimité (43 voix pour).

42°) – le Collège de Membres Fondateurs de l'Association « 1909-2009 : Restauration de la Statue du Général San Martin à Boulogne-sur-Mer – Amitié France Argentine »

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose M. Claude ALLAN en qualité de Membre titulaire et M. Claude COUQUET, en qualité de Membre suppléant.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :  
- Membre titulaire : M. Claude ALLAN  
- Membre suppléant : M. Claude COUQUET

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

43°) - Membre du Conseil Municipal en charge des questions de défense

**M. ETIENNE** : Nous proposons la candidature d'Eric PEREK.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour M. Eric PEREK.  
M. Eric PEREK est élu à l'unanimité (43 voix pour).

44°) - Membre du Conseil Municipal en charge des Questions de Sécurité Routière

**M. ETIENNE** : Nous proposons Mme Laurence COLLAS-HURTREL.

**M. le Maire** : je propose de voter pour Mme Laurence COLLAS-HURTREL.  
Mme Laurence COLLAS-HURTREL est élue à l'unanimité (43 voix pour).

45°) – L'Association pour la Mise en Valeur des Espaces Fortifiés de la Région Nord – Pas-de-Calais

**M. ETIENNE** : Le groupe majoritaire propose M. Claude ALLAN, en qualité de Membre titulaire et Mme Régine SPLINGARD, en qualité de Membre suppléant.

**M. le Maire** : Je propose de voter pour la liste suivante :  
- Membre titulaire : M. Claude ALLAN  
- Membre suppléant : Mme Régine SPLINGARD

Cette liste est adoptée à l'unanimité (43 voix pour).

Nous en avons terminé avec la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des différentes commissions et divers organismes extérieurs.

**M. ALLAN** : Je voudrais dire à Mme VALLA et à M. SUSLAMARE que nous sommes désolés de ce qui se passe mais la liste de M. HONVAULT a vraiment voulu conserver la totalité des possibilités qu'elle avait. Cela ne vous permet donc pas de participer beaucoup à la vie municipale. Je souhaite qu'il y ait cependant une vie démocratique au sein du Conseil Municipal. Le groupe de M. HONVAULT s'est accaparé tous les postes possibles. Nous avons ouvert les commissions à l'Opposition, dans la mesure du possible, et nous avons vu le résultat. Nous saurons nous en souvenir.

**M. le Maire** : Je précise que nous aurions pu adapter la composition des commissions internes à la nouvelle représentativité du Conseil Municipal. Nous avons souhaité maintenir la même composition qu'avant les dernières élections municipales. Ainsi, s'il y avait auparavant, dans une commission, 2 postes pour l'Opposition, qui comptait 10 Conseillers Municipaux, nous avons maintenu ces 2 postes alors que l'Opposition est désormais réduit à 5 Elus. Nous avons tenu à faire ce geste. Il existe dans l'Opposition actuelle 3 sensibilités : il y a 1 groupe et 2 représentants de listes. Une seule personne ne peut pas constituer un groupe. Nous avons souhaité que chacun puisse prendre place dans l'action municipale de la ville. Tous les Conseillers Municipaux ont, en effet, été élus par la population et doivent être présents dans l'action municipale. Pour les Conseillers non représentés dans les commissions, nous ferons en sorte qu'ils aient accès à l'information municipale.

**M. SUSLAMARE** : Est-il possible de revoir le règlement intérieur ?

**M. le Maire** : Oui. Il sera, du reste, voté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**M. SUSLAMARE** : Une commission sera-t-elle mise en place pour la réécriture du règlement intérieur, comme c'était, à ma connaissance, prévu dans le règlement intérieur adopté en 2001 ?

**M. le Maire** : Je ne pense pas qu'une telle commission soit prévue. Il existe néanmoins la possibilité de modifier le règlement intérieur en cours de mandat. En début de mandat, le règlement intérieur est proposé au vote et éventuellement amendé. L'article 31 du règlement intérieur précise que des modifications peuvent y être proposées à la demande du Maire ou du tiers des Membres du Conseil Municipal. Dans ce cas, une commission peut être mise en place au sein du Conseil Municipal. Comme il y aura un groupe d'Opposition et deux représentants de sensibilités différentes, sauf si vous décidez de faire un groupe commun, nous essayerons de trouver les modalités vous permettant de vous associer à la vie municipale.

**M. SUSLAMARE** : Pourra-t-on participer à l'écriture ?

**M. le Maire** : Vous pourrez nous le proposer mais il n'est pas possible de créer seul un groupe.

**M. SUSLAMARE** : Mais les groupes sont obligatoires dans les communes de plus de 100.000 habitants.

**M. le Maire** : Oui, à condition qu'il y ait des groupes. Une personne seule ne constitue pas un groupe.

**M. SUSLAMARE** : le groupe mathématique existe. Dans tous les cas, c'est obligatoire dans les communes de plus de 100.000 habitants.

**M. le Maire** : Lorsque le règlement intérieur sera voté, il y aura une déclaration de groupe. Le groupe majoritaire s'est réuni et a désigné M. Jean-Claude ETIENNE, comme Président. Si d'autres groupes se formaient, il appartiendrait à chaque président de me faire connaître sa composition.

La *délibération n°10* est relative à l'*indemnité de fonction des titulaires de mandats locaux (Maire, Adjoint, Conseillers Municipaux Délégués, Conseillers Municipaux)*.

**M. HONVAULT** : M. le Maire, pour être conforme au tableau annexé à cette délibération, il faudra préciser les 15 Conseillers Municipaux du groupe majoritaire.

**M. le Maire** : les 15 Conseillers Municipaux que je désigne ?

**M. HONVAULT** : oui, les Conseillers Municipaux désignés par le Maire. « L'Assemblée Municipale décide de répartir le montant maximum annuel afférent aux douze Adjoint au Maire entre les douze Adjoint, les huit Conseillers Municipaux Délégués et les quinze Conseillers Municipaux ». Cette phrase n'est pas claire car il n'y a pas 15 Conseillers Municipaux.

**M. le Maire** : Il faut supprimer l'article défini « les » pour écrire « - et quinze Conseillers Municipaux » au lieu de « et les quinze Conseillers Municipaux ».

**M. HONVAULT** : Il n'y a pas d'article.

**M. le Maire** : Ecrire « les quinze Conseillers Municipaux » serait, en effet, inexact, car il y a ici plus que 15 Conseillers Municipaux.

La *délibération n°11* traite de l'*indemnité de fonction du Député-Maire (écrêtement)*. Les délibérations n°s 10 et 11 sont d'une grande transparence. Des indemnités sont légalement versées aux titulaires de délégations (Maire, Adjoint, Conseillers Municipaux Délégués). Conformément à ce qui s'est passé lors du précédent mandat, et, à ma demande, nous n'avons pas appliqué la majoration de 15 % des indemnités, au titre de la D.S.U. prévue pour les villes classées parmi celles qui présentent des difficultés sociales avérées. Nous avons considéré que, précisément en raison de ces difficultés sociales, même si la gestion est plus ardue, nous ne devons pas accepter la majoration de 15 % prévue par les textes. Il n'y a pas de revalorisation des indemnités. Par ailleurs et par équité, dans la mesure où je suis concerné par l'écrêtement de mon indemnité de fonction, j'ai décidé d'en redistribuer une partie aux personnes qui m'aideront, interviendront dans les quartiers, et effectueront diverses missions que je leur donnerai. Tout cela se fait à budget constant. Nous aurions également pu décider de rémunérer les Conseillers Municipaux en plus de ces deux indemnités. Les Conseillers Municipaux concernés effectueront une mission particulière et bénéficieront ainsi d'un dédommagement limité.

La *délibération n°14* est relative au *vote du budget primitif 2008 assainissement*, suite au changement de nomenclature.

**M. COUQUET** : Ce budget a été voté dans l'ancien format M49 de 2006. Une réforme est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et il convient d'adapter ce budget classé désormais en nomenclature M47. Les changements intervenus concernent notamment la comptabilisation des intérêts courus non échus. Le projet du budget primitif 2008 du budget assainissement est arrêté : en recettes et dépenses de fonctionnement à 679.936,30 €; en recettes et dépenses d'investissement à 1.561.831, 70 € C'est donc le même budget que celui qui a été voté le 21 décembre 2007.

**M. le Maire** : La *délibération n°28* a pour objet l'*exécution du plan informatique (assistance à maîtrise d'ouvrage : avenant)*.

**M. VADET** : L'avenant est imposant.

**M. le Maire** : C'est vrai. Nous avons aujourd'hui un mode d'emploi de la réforme informatique sur l'ensemble des services, en interne et en externe, pour pouvoir actualiser nos procédures et également nos différents matériels. Nous avons maintenant une vision exacte de la situation.

**M. SUSLAMARE** : L'article 20 du Code des Marchés Publics n'interdit-il pas, pour un avenant, un dépassement supérieur à 15 ou 20 % du montant initial du marché ?

**M. le Directeur Général des Services** : Cela dépend du type de prestation. Ici nous devons recourir à un organisme de haute technicité. La société CAPACITI devra gérer les développements futurs du pôle informatique. Il ne peut plus y avoir de concurrence à ce niveau.

**M. le Maire** : Il y a évidemment une inégalité des candidats puisque le titulaire du marché a la connaissance de la situation du parc informatique de la Ville. De plus, s'agissant d'ingénierie, il y a plus de souplesse dans les avenants de marchés publics.

**M. SUSLAMARE** : Oui, mais on dépasse les 15 à 20 %.

**M. VADET** : En pratique, vous avez modifié la demande en P.A.O.

**M. le Maire** : Oui.

**M. VADET** : Le champ d'action a dû s'élargir.

**M. le Directeur Général des Services** : Au début, nous avons fixé un quinzaine de jours de prestations pour la mise au point technique de l'exécution du marché. Compte tenu de l'obsolescence découverte concernant certains matériels (serveurs, ...), nous avons voulu qu'il soit procédé à une étude complète de la situation. Il nous fallait avoir un avis fiable et définitif pour disposer de serveurs compatibles aux missions définies par la Municipalité.

**M. VADET** : De toute façon, on ne pourra pas repasser un deuxième appel d'offres. C'est impossible, même techniquement.

**M. le Maire** : Il est vrai que la prestation est de grande qualité. Ce qui a été réalisé révèle une très grande minutie sur le phasage, sur le renouvellement, sur les services à la population, sur les contraintes techniques, sur la gestion des finances et du personnel. Le cabinet retenu a fait des préconisations, qui devraient entraîner des économies de fonctionnement, ce qui évidemment se traduira par des dépenses d'investissement importantes.

**M. SUSLAMARE** : Il y a un doute sur la validité de l'avenant.

**M. le Maire** : *Recouvrement de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes*, tel est le titre de la *délibération n°30*.

**M. SUSLAMARE** : Ces panneaux publicitaires et ceux des commerçants, ce n'est pas du tout la même chose, n'est-ce pas ?

**M. le Maire** : Vous parlez des enseignes ?

**M. SUSLAMARE** : Pas des enseignes mais des panneaux que les commerçants peuvent mettre devant leur établissement.

**M. le Maire** : Si ce ne sont pas des enseignes et des pré-enseignes, il s'agit du mobilier publicitaire de grand format (4m x 3m). Nous avons, dans le cadre d'une politique d'amélioration du cadre de vie, supprimé près de 80 grands panneaux, qui polluaient visuellement notre vue. Nous en avons même au pied des remparts. Nous avons adopté, ici-même lors du dernier mandat, le principe d'une zone de publicité réglementée, qui nous permet d'avoir des choses plus agréables. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la métamorphose du rond-point Gayole, où se trouvaient, il y a quelques années, de nombreux panneaux d'affichage. Actuellement, le cadre est beaucoup plus agréable, avec une circulation fluide.

La *délibération n°33* concerne une *vente à la S.N.C. « Boulogne Place Lumière »*. Il s'agit précisément d'une prolongation du délai de réitération de la promesse de vente.

**M. HONVAULT** : Je m'abstiens sur cette délibération.

**M. SUSLAMARE** : Je m'abstiens également. Je voudrais aussi vous alerter, M. le Maire, sur les craintes des habitants et commerçants par rapport aux travaux qui seront réalisés place Lumière. Il serait intéressant de créer un groupe de réflexion et d'associer les habitants et commerçants dans les débats de concertation. Il faudrait notamment trouver des solutions de stationnement. J'avais, par exemple, proposé le déménagement du garage municipal situé rue Henri Martin.

**M. le Maire** : A quel endroit proposez-vous de transférer le garage municipal, M. SUSLAMARE ?

**M. SUSLAMARE** : Je fais des propositions.

**M. le Maire** : Oui mais il faut que les propositions soient complètes. Le garage municipal est plein de véhicules et il faut bien stocker les camions de ramassage des ordures ménagères à un endroit.

**M. SUSLAMARE** : et la deuxième solution.

**M. le Maire** : Vous n'apportez aucune réponse.

**M. SUSLAMARE** : Vous êtes dans l'exécutif. Vous allez pouvoir apporter une réponse, M. le Maire.

**M. le Maire** : C'est un peu simple. Heureusement que nous ne gérons pas les affaires de la sorte !

**M. SUSLAMARE** : et dans...

**M. le Maire** : Où met-on le garage municipal, M. SUSLAMARE ?

**M. SUSLAMARE** : Qu'allez-vous faire du problème du stationnement et des craintes des habitants ?

**M. le Maire** : Votre proposition est incomplète. Que faites-vous du garage municipal ?

**M. SUSLAMARE** : Je vous demande ce que vous allez faire pour les habitants ?

**M. le Maire** : Dites-moi donc où transférer le garage municipal !

**M. SUSLAMARE** : Des commerçants éprouvent de grandes craintes à ce sujet. Quelles propositions faites-vous ? Quelles alternatives proposez-vous ? La crainte est bien réelle. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai de voter la délibération n°33.

**M. le Maire** : Nous avons agi dans la concertation. Ainsi, il y a quelques mois, nous avons présenté le projet aux riverains et commerçants, dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, en présence de responsables du groupe NEXITY. En outre, nous avons rencontré les commerçants in situ. De plus, nous discutons régulièrement avec l'Union Commerciale concernée. Nous examinons minutieusement l'avancée des travaux. Il y a un véritable débat démocratique. Il est vrai que, lors de la dernière campagne électorale, certaines personnes ont raconté n'importe quoi sur ce projet, notamment sur sa dimension et cela a donc entraîné des inquiétudes chez certaines personnes. Le projet a été voté par tous les Membres du Conseil Municipal. La concertation se poursuivra. Nous avons procédé à un nouvel aménagement du bas de la rue Perrochel, où nous avons créé un rond-point. Il y aura également la création de places de stationnement. Ceci est un début, qui préfigure les travaux de la place Lumière. Nous discutons actuellement de la friche de G.D.F., rue E. Hédouin. Nous réfléchissons à des solutions permettant de compenser le nombre de places de stationnement supprimés par les travaux de la place Lumière, qui évidemment occasionneront des gênes. Des mesures d'accompagnement ont été prévues et présentées aux riverains et commerçants. Le projet Lumière est ambitieux pour le centre-ville et nous l'accompagnerons d'un aménagement provisoire, notamment au niveau des emplacements de stationnement. Je répète que la concertation avec les habitants et commerçants sera bien poursuivie. Mon Cabinet est naturellement à votre disposition pour vous apporter des précisions sur ce qui a été dit et fait.

**M. SUSLAMARE** : Cela confirmera....

**M. le Maire** : Vous vous abstenez donc toujours, M. SUSLAMARE ?

**M. SUSLAMARE** : Absolument.

**M. le Maire** : Je ne vous ai pas convaincu.

**M. SUSLAMARE** : Non.

**M. le Maire** : La *délibération n°39* a pour objet la *création d'un terrain synthétique, d'un terrain en gazon naturel et d'aménagements annexes au complexe sportif de la Waroquerie*. Avec les Présidents des clubs de football utilisant cet équipement, nous avons

visité un terrain synthétique de la dernière génération. C'est impressionnant et le système permettra d'engendrer des économies.

**M. ETIENNE** : Un terrain stabilisé (le « terrain rouge ») de la Waroquerie sera transformé en terrain synthétique de la nouvelle génération. Un terrain en herbe sera également créé. Quant aux aménagements annexes, il s'agit d'un local d'accueil et de vestiaires. Le projet global est susceptible de bénéficier de financements du Centre National pour le Développement du Sport, de la Région et du Conseil Général, ceci dans le cadre du Contrat Territorial du Développement Durable.

**M. SUSLAMARE** : Connaît-on le coût de chacune des réalisations ?

**M. le Maire** : Le projet est estimé à 600.000 €HT.

La *délibération n°40* est relative à la *restauration de la Tour Notre-Dame et des parties courantes des remparts*.

**M. ALLAN** : Je pense que nous bénéficierons d'un financement européen, au titre du FEDER.

**M. le Maire** : Les travaux sont effectués d'une manière satisfaisante, dans l'attente d'un éventuel grand projet sur les remparts.

La *délibération n°43* concerne également les *remparts (chantiers d'insertion ; renouvellement, convention)*. Le recours aux chantiers d'insertion est une plus value sociale, du point de vue de l'insertion, mais nous permet également de réaliser de nombreux travaux.

La *délibération n°59 bis* est relative aux *écoles pré-élémentaires et élémentaires (Rentrée scolaire 2008/2009 : mesures arrêtées par M. l'Inspecteur d'Académie ; avis du Conseil Municipal)*. Le Ministre de l'Éducation Nationale s'est récemment exprimé sur les suppressions de postes envisagées. En voilà précisément des exemples dans cette délibération. Il y a quelques jours, M. FONTAINE et moi avons reçu l'Inspecteur d'Académie Adjoint.

**M. FONTAINE** : Nous aurions pu croire que certaines fermetures allaient être différées mais cela n'est pas le cas.

**M. le Maire** : Ce monsieur a bien compris nos arguments mais la compréhension a une limite.

**M. FONTAINE** : Des fermetures de postes sont envisagées à l'école Duchenne-Quinet, à l'école Perrault-La Fontaine et à l'école Bucaille-Pelletan. Les effectifs dans les classes augmenteront car une classe sera supprimée dans chaque groupe scolaire. Il en sera de même à l'école maternelle Perrault-La Fontaine, où la situation est grave puisque nous serons peut-être obligés de fermer une école complète (l'école Mme de Sévigné). L'école de Sévigné ne comportera qu'une seule classe. C'est grave pour les habitants de ce secteur.

**M. le Maire** : Nos arguments ont connu leurs limites. Il est vrai que nous avons mis en avant le caractère prioritaire des quartiers, dans lesquels se trouvent les écoles Duchenne et

Bucaille-Pelletan. Il ne rime donc plus à rien de classer en zones prioritaires les établissements scolaires.

**M. VADET** : Je suppose que, de son côté, l'Education Nationale s'appuie sur des raisons pour fermer ces classes. Qu'en est-il du nombre d'élèves dans chacun de ces établissements scolaires ? Les effectifs diminuent-ils ? Augmentent-ils ? Sont-ils stables ?

**M. le Maire** : Ce sont des projections de fréquentations. Je rappelle que consigne avait été donnée par le Gouvernement de ne pas annoncer les fermetures de classes avant les élections municipales. Nous nous prononçons aujourd'hui sur ces points, puisque nous venons d'apprendre la nouvelle situation. En réalité, c'est une projection totalement virtuelle de la fréquentation de ces classes, avec un taux d'encadrement qui ne correspond pas nécessairement à ce qu'on retrouve partout. Nous avons souhaité qu'il y ait une stricte égalité de tous les établissements concernés. En effet, il y a des effectifs de 25 à 30 élèves dans certaines classes, y compris dans les écoles maternelles, ce qui est extrêmement difficile à vivre.

**M. VADET** : A-t-on des chiffres précis ?

**M. le Maire** : Oui, nous pourrions vous les communiquer.

**Mme SPLINGARD** : Dans la région Nord – Pas-de-Calais, il y a encore un déficit d'emplois publics. Lorsque la Gauche était au pouvoir, Mme AUBRY avait commencé à rééquilibrer le nombre d'emplois publics. Lorsque la Droite est revenue, elle a changé de stratégie. Ce ne sont pas de telles fermetures de classes qui amélioreront la situation, bien au contraire.

**M. le Maire** : Notre département avait été particulièrement touché, puisque de l'aveu même de l'Inspecteur d'Académie Adjoint, 39 postes, qui étaient affectés au Nord, ont été réinjectés dans le Pas-de-Calais. Nous vous proposons d'émettre un avis défavorable à cette mesure de fermeture proposée.

Nous vous invitons maintenant à adopter la motion suivante dénonçant les nombres de suppressions de postes d'enseignants, pour cette année encore, dans notre académie, puisque 687 postes d'enseignants ont été supprimés. De plus, les enseignants sont aujourd'hui en lutte pour éviter la fermeture d'une filière au lycée Branly. Cela est également vrai pour le lycée professionnel Clerc. Il s'agit donc d'un vœu du Conseil Municipal dénonçant la suppression de postes dans notre académie.

« Cette année encore, le Gouvernement s'attaque au système éducatif et poursuit ainsi sa logique de démantèlement qui touche l'ensemble du service public de notre pays.

Rien que pour notre Académie, 687 postes d'enseignants, primaires et secondaires confondus, seront supprimés à la rentrée prochaine et parmi lesquels 235 postes seront en réalité transformés en 4230 heures supplémentaires.

Ce sont ainsi 355 Equivalents Temps Plein (ETP) qui disparaîtront dans les lycées de la région, 92 dans les collèges et 216 dans les lycées professionnels. A Boulogne-sur-Mer, le lycée Branly souffrira de 14 suppressions de postes à la prochaine rentrée touchant notamment la filière technique soit une baisse de 10,8 % du nombre d'enseignants, pour une diminution du nombre d'élèves de seulement 5,56 %.

Dans le Boulonnais, 8 fermetures de classes maternelles et primaires sont prévues contre seulement 4 ouvertures. A Boulogne-sur-Mer, 3 classes seront fermées tandis qu'une centaine d'élèves supplémentaires seront comptabilisés.

Et pourtant, les prévisions du rectorat pour 2008, pour le 1<sup>er</sup> degré, font état d'une augmentation des effectifs dans le Pas-de-Calais. 647 élèves supplémentaires sont en effet attendus dans le primaire.

Face à cette évolution, l'Etat prévoit un simple réajustement des postes ; 39 postes d'enseignants dans le Nord seront réaffectés dans le Pas-de-Calais. Toutefois, ce réajustement permettra déjà en partie le remplacement des enseignant(e)s en arrêt maladie ou congés (maternité, formation, parentaux) que l'Etat peine aujourd'hui à assurer, comme on a pu le déplorer à plusieurs reprises dans notre commune, depuis la rentrée 2008.

Ces mesures, mathématiquement contestables, ne tiennent, en outre, pas compte des difficultés sociales rencontrées dans notre département. En effet, alors que les chiffres de l'INSEE témoignent de niveaux scolaires plus faibles dans le Pas-de-Calais, mais aussi d'un taux d'illettrisme plus important et d'un temps de scolarisation plus court, le Gouvernement propose en échange de réduire l'encadrement de nos jeunes et met ainsi de côté les exigences d'un service éducatif de qualité.

Nous ne pouvons accepter cette suppression massive des postes d'enseignants, qui contribue à la dégradation des conditions d'enseignement et d'accueil de nos enfants.

Aussi, nous demandons la réaffectation des postes supprimés dans notre Académie pour l'égalité de tous les élèves face à l'éducation et à la réussite scolaire ».

**Mme PIERRU** : Pour les 14 suppressions de postes au lycée Branly, en ce qui concerne l'enseignement général, il n'y a qu'un seul départ en retraite. Les 13 autres suppressions sont, en réalité, des suppressions pures et dures.

**M. le Maire** : Les récentes déclarations de M. DARCOS à l'Assemblée Nationale sont extrêmement inquiétantes car nous n'en sommes qu'au début. Y a-t-il des demandes d'interventions du côté de la Majorité présidentielle ? Il n'y en a pas.

**M. ALLAN** : Le silence des représentants de la Majorité présidentielle est oppressant.

**M. VADET** : Je pense que la région Nord – Pas-de-Calais manque de communication à ce sujet. On a dit la même chose pour les fonctionnaires et pour le corps médical dans son ensemble. Proportionnellement, il y a beaucoup plus de médecins dans le Sud par rapport au nombre d'habitants que dans le Nord, ce qui se comprend puisque les médecins sont libres d'exercer où ils veulent. On pense qu'ils vont vers le soleil. Il faut m'expliquer par quel mécanisme les fonctionnaires vont eux aussi vers le soleil.

**M. le Maire** : M. VADET, vous avez raison. J'éprouve, chaque semaine, des difficultés pour essayer de convaincre Mme BACHELOT de signer une dérogation permettant à des spécialistes de venir dans notre centre hospitalier, alors que ceux-ci le souhaitent. La signature du Ministre est indispensable pour que le praticien soit autorisé à exercer dans un hôpital.

La *délibération n°60* traite des *modifications budgétaires à reprendre dans le cadre du budget 2008*.

**M. HONVAULT** : 3 abstentions pour la délibération n°60.

**M. SUSLAMARE** : A-t-on perçu la subvention de 60.000 € pour le stade de la Libération ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. COUQUET** : Nous avons eu la notification.

**M. SUSLAMARE** : Peut-on avoir communication de la notification attributive ?

**M. le Maire** : Vous souhaitez donc que nous vous communiquions l'arrêté de subvention.

**M. SUSLAMARE** : Oui.

**M. COUQUET** : Le montant de la subvention est repris dans le budget lorsque la subvention est notifiée.

**M. le Maire** : Je renouvelle ma question : le but de votre intervention, M. SUSLAMARE, est bien d'obtenir une copie de l'arrêté de subvention, n'est-ce pas ?

**M. SUSLAMARE** : De la notification attributive.

**M. le Directeur Général des Services** : L'arrêté c'est la notification.

**M. le Maire** : On peut vous envoyer tous ces documents mais il vous faudra alors prévoir de la place chez vous, M. SUSLAMARE !

**M. SUSLAMARE** : Je ne vous parle que des documents concernant les 60.000 €

**M. le Maire** : Je suis d'accord pour vous communiquer ce document.  
Nous n'inscrivons les recettes au budget que lorsqu'elles sont certaines. C'est l'une des règles de la comptabilité publique applicables aux collectivités locales.

La présente réunion est maintenant terminée. Je vous souhaite une bonne soirée.

\*  
\*       \*  
\*

Les délibérations n<sup>os</sup> 1, 6, 7, 9, 12 à 27, 29 à 32, 35 à 48, 50 à 59 bis, 61 et 62 ont été adoptées à l'unanimité : 43 voix pour.

La délibération n<sup>o</sup>49 a été adoptée à l'unanimité : 42 voix pour.

La délibération n<sup>o</sup>2 a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés : 5 bulletins blancs ou nuls, 38 voix pour.

La délibération n<sup>o</sup>4 a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés : 38 voix pour la liste du groupe majoritaire, 3 voix pour la liste présentée par M. HONVAULT et 1 voix pour la liste présentée par M. SUSLAMARE.

Les délibérations n<sup>os</sup> 3 et 3 bis ont été adoptées à la majorité des suffrages exprimés : 4 bulletins blancs, 39 voix pour.

Les délibérations n<sup>os</sup> 5 et 60 ont été adoptées à la majorité des suffrages exprimés : 4 abstentions, 39 voix pour.

Les délibérations n<sup>os</sup> 10, 11 et 33 ont été adoptées à la majorité des suffrages exprimés : 5 abstentions, 38 voix pour.

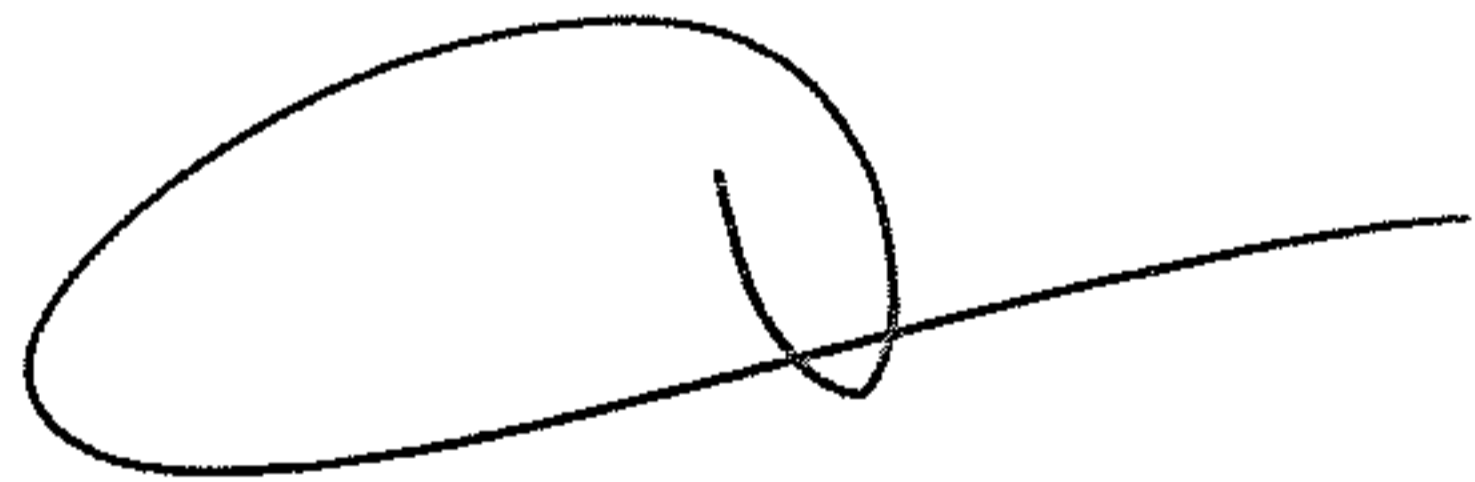
La délibération n<sup>o</sup>28 a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés : 1 abstention, 42 voix pour.

La motion a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés : 1 abstention, 42 voix pour.

\*  
\*       \*

La séance commencée à 19 h 00 s'est achevée à 22 h 15.

Le Secrétaire de séance



Claude COUQUET